

D. Par conséquent, la houille restera en usage dans les aciéries?—R. Le gaz ne peut remplacer la houille dans l'industrie de l'acier pour le moment.

M. FERGUSON: A moins qu'il existe un service d'utilité publique qui se chargera de la distribution du gaz dans une ville ou un village, cette localité n'aura pas accès à votre pipe-line?

Le PRÉSIDENT: Voilà une bonne question. Quelle serait la solution dans un cas comme celui-là?

Le TÉMOIN: Voici: la compagnie intermédiaire transporterait le gaz. Nous espérons trouver dans les localités échelonnées le long de notre parcours des gens qui obtiendront des permis locaux et distribueront le gaz naturel. Nous sommes prêts à coopérer avec eux de toutes façons. Il nous sera bien plus facile de vendre du gaz aux localités où les moyens de distribution existent déjà, mais un grand nombre de petites agglomérations devront installer ce genre de service. Nous avons l'intention de coopérer entièrement avec les consommateurs de ces localités afin de les encourager à nous procurer un marché pour notre produit.

M. FERGUSON: Au début, vous avez l'intention de traiter surtout avec les grandes industries?

Le TÉMOIN: Oui. Nous admettons que nous devons dépendre des grandes industries pour commencer, que nous devons d'abord vendre aux entreprises importantes comme les moulins à papier et autres, jusqu'à ce que des groupes ou des particuliers se chargent d'organiser le service de distribution dans les localités qui n'utilisent pas encore le gaz.

Le PRÉSIDENT: Après tout, cela n'entraînerait pas de dépenses exorbitantes dans la plupart des cas puisque ces installations ne demandent pas un outillage considérable.

Le TÉMOIN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Ce serait différent dans le cas de vieilles localités qui auraient à acheter les instruments de compression et d'autres pièces dispendieuses telles que les cornues. Toutefois, je crois que tout finirait par s'arranger.

*M. Murphy:*

D. Quelle serait la valeur relative du combustible que vous offririez par comparaison avec celui qui est déjà en usage? Aurait-il la même valeur?—R. Oui, il y aurait avantage en ceci que ces localités obtiendraient un gaz qui contient au moins 1,000 U.T.B.

D. C'est 1,000 U.T.B. seraient votre minimum?—R. Oui, monsieur. Nous déshydratons le gaz, nous enlevons tout le liquide qui s'y trouve, et nous le traitons comme du gaz sec. Nous garantissons un minimum de 1,000 U.T.B.

D. Pouvez-vous nous donner une idée du plus bas prix que vous exigeriez aux principaux endroits sur votre parcours?—R. Non, mais ce serait un prix plus ou moins stable. M. Shattuck pourrait vous donner plus de détails sur le sujet, je veux dire sur les prix.

D. Pouvez-vous nous donner des détails sur le prix de revient du gaz?—R. Ce qu'il coûtera aux divers points du parcours?... Nous admettons que le prix sera moindre à Winnipeg, étant donné la distance plus courte sur laquelle il faudra le transporter. Règle générale,—je ne puis vous donner les chiffres exacts,—il en coûte entre un cent et un cent et quart par cent milles pour transporter le gaz; par conséquent, il nous en coûterait d'autant plus pour amener le gaz à Toronto, par exemple, qui est situé environ mille milles plus à l'est que Winnipeg.